



Nombre de Conseillers Elus : 11  
Conseillers en fonction : 11  
Conseillers présents : 10

# COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

## PROCES-VERBAL

### SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 16 septembre 2025.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés : M. MEUNIER Alain

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

-----  
**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Délibération modificative : Fonds Communal Alsace - Plan de financement
4. Divers

-----  
Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 20h00.  
-----

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.*

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 01 septembre 2025.*

**3. DELIBERATION MODIFICATIVE : FONDS COMMUNAL ALSACE – PLAN DE FINANCEMENT :**

Le Maire rappelle à l'ensemble des membres du conseil municipal la délibération n°15/2025 du 1<sup>er</sup> septembre 2025 et précise que les dossiers de demande de subventions du Fonds communal Alsace sont à déposer au plus tard le 30 septembre 2025.

Le Maire rappelle l'échange de la dernière séance en points divers par rapport à la réflexion d'une voie plus sécurisée d'accès entre la partie Route d'Osthoffen - centre du village. Après débat et présentation des devis fournis pour la réalisation d'une voie piétonne plus sécurisée qu'actuellement, dans l'attente des travaux connexes de la phase finale du remembrement, il en ressort l'idée de modifier le projet n°2.

Le maire explique que la délibération n°15/2025 doit donc être modifiée par rapport au montant du projet 2 et par conséquent remplacer le précédent plan de financement par le nouveau. Enfin il conclue que le reliquat délégué au SIVU sera moins conséquent mais qu'il s'agit de maintenir la décision de déléguer au Sivu d'Achenheim le restant du Fonds communal Alsace déduit des deux projets communaux.

Vu les explications du Maire,

Considérant les nouveaux devis des travaux d'investissements transmis,

Considérant le calcul de la subvention, montant et nombre de dossiers à soumettre, comme indiqué ci-dessous :

<b>Projet 1 – Confection d'un auvent de protection de la porte principale et le remplacement du beffroi de l'église</b>
Dépense subventionnable éligible : 40 061 €
Taux : 36 %
Montant projeté : 14 422 €

<b>Projet 2 – Reprise des enrobés rue des Vosges et réalisation voie piétonne sur Rue d'Osthoffen</b>
Dépense subventionnable éligible : 84 917 €
Taux : 36 %
Montant projeté : 30 570 €

**Projet 3- Reliquat délégué au SIVU (rénovation du gymnase)**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :*

- *De modifier le montant du projet n° 2 de la délibération n°15/2025 et ainsi solliciter une subvention d'un montant plus élevé dans le cadre du Fonds Communal Alsace auprès de la CeA.*
- *D'approuver le nouveau plan de financement ci-dessous :*

Dépenses	Projet 1	HT	TTC
	Confection d'un auvent de protection de la porte principale et remplacement du beffroi de l'église	40 061,75 €	48 074,10 €
Recettes	Subvention Fonds Communal Alsace	14 422,23 €	
	Autofinancement	25 639,52 €	33 651,87 €

Dépenses	Projet 2	HT	TTC
	Reprise des enrobés rue des Vosges Réalisation voie piétonne sur Rue d'Osthoffen	84 917,00 €	101 900,40 €
Recettes	Subvention Fonds Communal Alsace	30 570,12 €	
	Autofinancement	54 346,88 €	71 330,28 €

- *De déléguer au Sivu d'Achenheim le restant du Fonds communal Alsace déduit des deux projets communaux et par conséquent de modifier le montant du reliquat de la délibération n° 15/2025.*
- *D'autoriser le maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer tous les documents s'y rattachant.*

#### 4. **DIVERS** :

- Le Maire informe les membres du conseil de l'avancée du projet de vente du chemin rural et de la sollicitation faite auprès du service du contrôle de légalité pour la procédure à mettre en place dans le cadre de cette éventuelle vente.
- Réflexion et discussions autour de l'implantation du projet de voie piétonne secteur Route d'Osthoffen.
- Remerciements de la part des anciens sapeurs-pompiers pour la mise à disposition de la salle communale et le soutien apporté lors de l'organisation du vide grenier 2025.

*Annexes point 3 : Devis pour demande FCA & délibération n°15/2025.*

*Annexe point divers : photos Beffroi de l'Eglise -communes à l'honneur.*

***L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h30 en remerciant les conseillers de leur participation active.***